



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Mâcon, le 22 OCT. 2015

Service économie agricole
Unité gestion des contrôles,
environnement des exploitations

affaire suivie par :
Laurent Charasse/Alexandre Mege

Tél : 03 85 21 86 61
Fax : 03 85 38 01 55
ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Le 6 août 2015, vous avez saisi, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme en vigueur, M. le préfet de Saône-et-Loire, en sa qualité de président de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), pour avis sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de votre commune

Suite à la tenue de la CDPENAF le 16 octobre 2015, je vous informe que les membres de la commission ont rendu les avis suivants :

- **avis défavorable au titre de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers** (articles L. 123-6 et L. 123-9 du code de l'urbanisme) : la commission souligne votre volonté de réduire les surfaces consommées notamment pour l'habitat. Cependant, le dossier n'apporte pas les éléments d'information nécessaires à l'analyse de l'impact du projet sur les espaces agricoles et naturels pour les parties habitat et activités ;
- **avis favorable au titre de la constructibilité en zone agricole ou naturelle** (article L. 123-1-5-II du code de l'urbanisme).

Je vous rappelle que les présents avis devront être joints au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

REÇU LE
29 OCT. 2015

Mairie de
DOMMARTIN LES CUISEUX

Monsieur Jean-Luc Villemaire
Maire de Dommartin-les-Cuiseux
122 Grande Rue
71480 Dommartin-les-Cuiseux

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental
Pour le directeur départemental,
la directrice adjointe

Elise Régnier